MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie des transports aériens

Décision n° 950 du 4 février 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie des transports aériens

NOR : *INTJ1300569S*

Le commandant de la gendarmerie des transports aériens,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 925 du 29 janvier 2013 (NOR: INTJ1300457S),

Décide:

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er janvier 2013:

Herlaut, Rémi	Nigend : 155 301	Numéro de livret de solde : 8 012 841
Gillette, Stéphane	Nigend : 170 767	Numéro de livret de solde : 8 026 447

Fait le 4 février 2013.

Le général,
commandant la gendarmerie
des transports aériens,
D. Striebig